

Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 23 Mars 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins s'est réuni le jeudi 23 mars 2017 à 20h à la Salle des communes de Salins les Bains (gymnase) sous la présidence de Monsieur Michel FRANCONY.

Conseillers présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, David GUY, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD-GUILLOIS, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine VUILLEMIN à Jean-François CETRE, Martine PINGUAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Bernard AMIENS, René MOLIN à Marie-Christine CHAUVIN, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Pascal DROGREY à Roger GROS, Sylvain BENETRUY à Jean-Luc BROCARD, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Danièle CARDON à Dominique BONNET, Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jean-François GAILLARD, Marie-Thérèse BROCARD à Yann PINGUAND soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Hubert DELACROIX à Bernadette ETIEVANT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Étaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Denis BRENIAUX, Gérard BOUDIER, Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Hubert MOTTET, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Sylvie REGALDI

★★★★

M. Le Président fait l'appel, vérifie que le quorum soit respecté, ouvre la séance et désigne un secrétaire, Mme Sylvie REGALDI.

Il explique que des essais seront faits dans différentes salles du territoire afin de savoir si elles sont en mesure d'accueillir le conseil communautaire dans de bonnes conditions matérielles, c'est le cas ce soir pour la salle D du gymnase de Salins les Bains.

1- Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 07 mars 2017.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rendu compte par le Président des décisions prises par délégation du conseil :

- délégations au Bureau
- délégations au Président

M. le Président précise qu'il n'a pas d'informations relatives à ces délégations à communiquer.

3. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 des différents budgets des 4 structures historiques

M. le Président propose que la présentation soit faite de manière synthétique (environ 15 minutes par territoire historique) dans l'ordre du poids démographique, soit CCCGP, CCAVV, CCPS en terminant enfin par les éléments relatifs au PETR « Pays du Revermont ».

Les différentes présentations sont faites à l'appui d'un diaporama type power point.

M. Alain CHOULOT, vice-président délégué aux Finances explique que cette présentation a été faite auprès de la commission « Finances » qui s'est réunie le 14/03 à Poligny.

A) Présentation des CA de l'ancienne CCCGP

M. le Président passe la parole à Alain CHOULOT qui se charge de cette présentation.

Ecritures constatées 2016 – Budgets consolidés

	Réalisé en €
Dépenses de fonction.	5 717 378
Dépenses d'investis.	1 630 106
Restes à réaliser Dép.	368 560
Total dépenses	7 716 044
Recettes de fonction.	6 418 515
Recettes d'investis.	1 229 151
Restes à Réaliser Rec.	237 000
Total recettes	7 884 666
Reports 2015	523 935
Excédent général à reporter	692 555€

Résultats financiers 2016

RESULTAT CONSOLIDE : + 692 555,11 €

Budget Principal :

Affectation excédent de fonctionnement reporté 616 255,63€

Affectation excédent d'investissement reporté 58 540,31€

Budget Annexe Ordures Ménagères

Affectation excédent de fonctionnement reporté 7 222,19€

Budget Annexe Camping

Affectation excédent de fonctionnement reporté 73 677,37€

Affectation déficit d'investissement reporté - 73 501,68€

Budget Annexe Zones d'Activités Economiques

Affectation excédent de fonctionnement reporté 448 237,06€

Affectation déficit d'investissement reporté - 453 599,58€

Budget Annexe OCMACS

Affectation excédent de fonctionnement reporté 258,27€

Budget Annexe SPANC

Affectation excédent de fonctionnement reporté 456,76€

Affectation excédent d'investissement reporté 15 008,78€

Ratios obligatoires (R2313-1 du CGCT)

Ratios financiers au 31 décembre 2016

Les chiffres retenus sont ceux des CA des budgets consolidés / population retenue pour la DGF 2016

1 -DRF/Population : 5 108 992 / 11 043 :	463€ (442 en 2015)
2 -Fiscalité directe/population : 3 906 363 / 11 043 :	354€ (256 en 2015)
3 - RRF/population : 5 566 155 / 11 043 :	504€ (460 en 2015)
4- ép. équip. brut/population : 666 388 / 11 043 :	60€ (92 en 2015)
5 - Dette/population : 1 758 541 / 11 043 :	159€ (134 en 2015)
6 - DGF/population : 636 100 / 11 043 :	58 € (53 en 2015)
7- Dépenses de personnel/population : 1 362 784 / 11 043 :	123€ (111)
8- Coef. Mobilis. Potentiel fiscal : 3 906 363/ 2 799 463	1,395
9- Marge d'autofinancement courant/population : 5 283 345 / 11 043.....	478€
10- Dépenses d'équipement brut/RRF : 666 388 / 5 566 155...	0,12
11- Encours de dette/ RRF : 1 758 541 / 5 566 155	0,32

Dette tous budgets au 31/12/2016

BUDGET	DETTE en CAPITAL au 31.12.2016	ANNUITE 2017	INTERETS 2017	CAPITAL A AMORTIR en 2017
Zones Act. Eco.	1 031 097,44€	119 642,19€	28 202,58€	91 439,61€
Camping	147 443,13€	15 792,72€	2 579,37€	13 213,35€
Général	580 000,00€	38 917,96€	8 959,61€	29 958,35€
Total des budgets	1 758 540,57€	174 352,87€	39 741,56€	134 611,31€

M. CHOULOT présente ensuite un tableau récapitulatif de l'effectif de l'ex CCCGP, soit 56 agents permanents (32,83 ETP).

M. CHOULOT termine sa présentation en précisant qu'il avait été décidé sur Grimont d'établir un plan stratégique financier sur la période 2014-2020 et que les premiers effets sont déjà observables. Il en profite pour féliciter toute l'équipe de l'ex CCCGP.

Cette présentation n'a pas appelé de question ni de demande de précisions de la part des conseillers.

B) Présentation des CA de l'ancienne CCAVV

M. le Président passe la parole à François PERRIN.

Ecritures constatées 2016 : état consolidé

CA 2016 Résultats définitifs	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE RESULTAT
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	
Budget général		1 047 130,76		228 628,26	1 275 759,02
Restaurant				12 250,31	12 250,31
ZAET "La Cartonnerie"		789 608,74	767 342,55		22 266,19
ZACE L'ETHOLE		331 104,27	1 062 304,77		-731 200,50
SPANC		10 043,92		644,00	10 687,92

Situation globale au 01/01.	2017	589 762,94 €
Rappel Fin	2015	1 117 352,23 €
Résultat année	2016	-527 589,29 €

Etat de la Dette au 01/01/2017

DETTE 01/01/2017	K. restant	Annuité n	Rbt capital	intérêt	Capital restant n+1
Budget général	191 386 €	46 462 €	36 426 €	10 036 €	154 960 €
ZAET Cartonnerie	63 589 €	8 608 €	6 001 €	2 607 €	57 588 €
ZAC ETHOLE	1 541 548 €	603 519 €	571 241 €	29 278 €	970 307 €
TOTAL	1 796 523 €	658 590 €	613 668 €	41 922 €	1 182 855 €

Fin Emprunt crèche : 18 000 €

Fin In Fine ZACE : 500 000 €

Prochaine Fin Emprunt Siège en 2019 : 21 000 €

M. PERRIN présente enfin un tableau récapitulatif de l'effectif de l'ex CCAVV, soit 42 agents (30,4 ETP).

Cette présentation n'a pas appelé de question ni de demande de précisions de la part des conseillers.

C) Présentation des CA de l'ancienne CCPS

M. le Président passe la parole à Claude ROMANET.

Résultats financiers 2016

RESULTAT CONSOLIDE : + 80 886,14 €

Budget Principal :

Affectation déficit de fonctionnement reporté 11 343,57 €
 Affectation excédent d'investissement reporté 19 678,51 €
Résultat : 8334.94 €

Budget Annexe Ordures Ménagères
 Affectation excédent de fonctionnement reporté 57 443,81 €
 Affectation excédent d'investissement reporté 5 584,40 €

Résultat : 63028.01 €

Budget Annexe SPANC

Affectation excédent de fonctionnement reporté 4 162,27 €
 Affectation excédent d'investissement reporté 5 360,72 €
Résultat : 9522.99 €

BUDGET	DETTE en CAPITAL Au 1.01.2017	ANNUITE 2017	INTERETS 2017	CAPITAL AMORTI en 2017
Site Faïenceries DEXIA 31/12/2017	18 610.04 €	18 809.17 €	199.13 €	18 610.04 €
Sanijura /Mélincols 25/07/2032	471 780 €	29 401.45 €	2 502.87 €	26 898.58 €
Extension Salles Gymnase 03/01/2031	1 082 024.88 €	99 374.52 €	39 206.50 €	60 168.02 €
Total	1 557 580.02 €	105 676,64€	41 908.50 €	147 585.14 €

M. ROMANET souhaite prendre le temps nécessaire afin d'expliquer les modalités du sinistre survenu le 31/12/2014 dans la salle des Communes (gymnase) située à Salins-Les-Bains. Une partie de la charpente s'étant effondrée dans la salle C.

Il explique les conditions dans lesquelles ce dossier est traité actuellement avec les assurances. Cette défaillance (sous dimensionnement des poutres type lamellé-collé) coûte au global 390 000€ sur la salle impactée lors du sinistre, salle C (Salle de gymnastique).

Il n'y avait pas de contrat d'entretien de la toiture, ce qui conduit la Communauté de Communes à régler une pénalité de 25 % sur la partie Sinistre.

A cette occasion, il a été également constaté un sous-dimensionnement des poutres dans la salle B.

La partie renforcement (mise en place de prothèse sur les poutres) est à la charge complète de l'architecte, du bureau d'études et des entreprises mises en cause.

Pour l'instant, des factures ont déjà été payées par la Communauté de Communes à une entreprise (il reste à régler une somme de 44 055 €) mais il est attendu en 2017 un remboursement de 331 920 € concernant la salle C (sinistre + remboursement).

Enfin, concernant la salle B (renforcement uniquement), il doit être inscrit en 2017 une dépense à réaliser à hauteur de 186 000 € qui sera totalement prise en charge par les assurances.

M. ROMANET présente enfin un tableau récapitulatif de l'effectif de l'ex CCAPS, soit 16 agents (13,36 ETP).

Cette présentation n'a pas appelé de question ni de demande de précisions de la part des conseillers.

D) Présentation des CA de l'ancien PETR.

M. le Président passe la parole à Isabelle CARDON FOURNIER, ancienne directrice de la structure qui se charge de cette présentation.

Résultats financiers 2016

Budget Principal

Affectation excédent de fonctionnement reporté : 28 214.87 €

Affectation excédent d'investissement reporté : 33 209.87 €

Mme CARDON présente enfin un tableau récapitulatif de l'effectif de l'ex PETR « Pays du Revermont », soit 4 agents (3,3 ETP).

E) Présentation des Comptes de Gestion des anciennes structures.

M. le Président passe la parole à M. Cédric ACCARY, Trésorier public, qui confirme que l'ensemble des comptes de gestion sont « identiques en tout point » aux comptes administratifs qui viennent d'être présentés.

M. le Président suggère que le vote se fasse sur l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion des 4 anciennes structures.

M. le Vice-président délégué aux Finances explique que les comptes sont soumis au vote sous la responsabilité du Président. Ce dernier est invité à sortir lors de l'approbation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 des différents budgets des 4 structures historiques.

M. JACQUES GUILLOT a une remarque de forme : les comptes administratifs et les comptes de gestion pour la seule CCCGP représentaient 475 pages donc très difficile à analyser. Sur la forme il eut été selon lui plus judicieux de faire uniquement des synthèses et surtout que les tableaux récapitulatifs des ratios soient présentés pour l'ensemble des anciennes structures. Il insiste sur le fait que c'est uniquement une remarque qui porte sur la forme et en aucun cas sur les chiffres.

M. Alain CHOULOT reçoit tout à fait cette remarque mais explique que lors de cette première année, au lendemain de la fusion (où chaque ancienne structure avait sa propre façon de travailler), il paraissait compliqué de faire mieux.

3. Affectation des résultats 2016 aux budgets 2017

Les affectations présentées sont soumises au vote des conseillers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les affectations des résultats 206 aux budgets 2017 tel que présenté.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2017

M. le Président rappelle qu'il a souhaité initier les bases d'un Débat d'Orientation Budgétaire bien que ce dernier ne remplisse pas le formalisme classique inhérent à ce type d'exercice. (Pour mémoire, pas d'obligation de D.O.B. la première année suivant la fusion de collectivités).

Il a souhaité qu'il soit dressé en 10 points les grandes orientations qui guideront notre politique budgétaire sur les exercices à venir.

1° Incertitudes fortes sur l'accompagnement financier du Département et de la Région.

Il explique que le temps d'adaptation de la Région (elle-même soumise à une fusion récente) engendre un retard dans le cadrage de sa politique de soutien aux collectivités locales, tout n'étant pas encore fixé à ce jour. Il cite à titre d'exemple les modalités de transfert de la compétence « Développement économique » qui passe du Département à la Région et pour lequel le cadre stratégique n'a toujours pas été fixé.

Il cite ensuite le retard conséquent pris par la Région pour le conventionnement avec les collectivités dans le cadre du déploiement des programmes LEADER.

M. le Président donne ensuite pour information des éléments de langage de la politique départementale actuelle et pour laquelle le Président C. PERNOT a redit sa volonté d'intervenir financièrement en face d'engagements conséquents du bloc communal (communes + EPCI).
Mme Marie-Christine CHAUVIN, conseillère départementale, confirme en expliquant que le Département du Jura est encore moins riche que les EPCI.

2° Incertitudes sur nos recettes DGF / FPIC

M. le Président précise que la CCAPS disposera de la DGF bonifiée. Il évoque ensuite les baisses de DGF et intervient également sur FPIC.

Sur la fiscalité, sauf sur la CFE, l'écart sur les taxes est faible entre les anciennes structures, donc il ne devrait pas y avoir de problèmes de convergence.

Il confirme que nous aurons dans la constitution du Budget Primitif 2017 des incertitudes sur différentes recettes, ce qui nous engage à être d'autant plus prudent.

3° Encadrement rigoureux des dépenses de fonctionnement

Il précise comme il a eu l'occasion de l'indiquer lors des délégations données aux vice-présidents qu'il va être entamé dès 2017 un programme de performance dont est chargé François PERRIN mais dont les effets ne devraient être visibles qu'à partir de 2018.

M. le Président rappelle qu'un premier signe a été envoyé à travers la réduction du nombre de Vice-président et la diminution de l'enveloppe des indemnités allouées aux nouveaux élus.

4° Une gestion du personnel à effectif constant

M. le Président explique que nous pouvions être tentés de penser qu'à l'occasion de la fusion, et de fait le changement d'échelle de la Collectivité, que l'on procéderait à des recrutements complémentaires sur des domaines d'activités spécifiques : ex. Directeur des Ressources Humaines, Juriste, Directeur des Services Techniques, ...

Il informe que l'on va finalement restreindre les recrutements et tenter autant que faire se peut de limiter le recours à des prestataires externes tout en fonctionnant à effectif constant.

Il insiste sur le fait que chaque agent des anciennes structures retrouve sa place dans la nouvelle organisation.

Il en profite pour communiquer quelques grandes lignes du futur organigramme qu'il dévoilera prochainement dans sa globalité.

La Direction Générale des Services aura en charge les affaires administratives, les Ressources Humaines ainsi que les Finances. Il informe les conseillers du départ à la retraite de Mme CHAMBRU Marie-Paule d'ici fin 2017 et qu'un recrutement aura lieu pour la remplacer.

L'organigramme s'organise ensuite autour de 4 grands pôles :

- Pôle « Développement économique, grands projets, aménagement numérique » confié à Florian PIERRE
- Pôle « Services à la population » confié à Corinne LACROIX
- Pôle « Environnement » confié à Pascal COLLIN
- Pôle « Planification, Urbanisme, Tourisme, Culture » : confié à Isabelle CARDON – FOURNIER

M. le Président précise ensuite que Mme CARDON-FOURNIER jouera le rôle de coordinatrice sur l'ancienne CCPS et M. PIERRE sur les anciennes CCAVV et CCCGP.

5° En 2017, les investissements seront limités aux engagements des 3 ex intercommunalités, ce qui devrait entraîner un recours limité à l'emprunt.

6° Exceptions : haut débit, PLUi et SCOT, Projets LEADER.

M. le Président informe les conseillers que seront lancés d'ici fin 2017, le déploiement « Haut débit » et les démarches d'élaboration d'un SCOT ainsi que d'un PLUi. Il explique notamment qu'une économie non négligeable est envisagée lorsque l'on initie les 2 dossiers de façon concomitante.

Concernant le financement des projets LEADER, il informe qu'il y a 20% de fonds publics à apporter en contrepartie des financements européens. Il explique que contrairement aux précédents programmes, nous rencontrerons sans doute davantage de difficultés à mobiliser les autres contributeurs publics.

7° Des marges financières limitées pour les 3 ans à venir. Une étude prévisionnelle 2018-2020 à engager.

M. le Président considère que le fait de devenir « plus gros » des suites de la fusion ne conduit pas pour autant à disposer de plus de moyens financiers.

8° Ambition de maintien et développement de l'accessibilité des services à la population.

M. le Président rappelle aux membres du conseil qu'il a été décidé dès la mise en place des groupes de travail préparatoires à la fusion de maintenir l'ensemble des services à la population existants à l'échelle des 3 anciennes intercommunalités.

Il souhaite aussi que tous les efforts soient mis en œuvre dans le but que ces services à la population soient accessibles « au plus grand nombre ».

9° Transfert de compétences bourgs centre – intercommunalité et solidarité financière. A la recherche d'un équilibre des contributions financières entre intercommunalité/bourgs centre/villages.

M. le Président considère qu'au moment où il faudra déterminer les équilibres financiers associés aux transferts, il faudra alors s'interroger sur la difficulté de pérenniser les solidarités financières passées dans le cadre des réductions d'ACTP (Attribution de compensation) aux communes.

10° Solidarités financières et recours à la fiscalité : pour un pacte fiscal.

M. le Président explique qu'il faudra appréhender de façon globale le recours à la fiscalité sur la Communauté de Communes et l'ensemble des 66 communes. L'étude d'un pacte fiscal sera lancée dès 2017 sous la responsabilité de François PERRIN.

M. le Président demande s'il y a des interventions suite à la présentation des grandes lignes de la politique budgétaire de la nouvelle Communauté de Communes.

Une seule intervention de la part de M. DUFOUR qui précise que concernant le recours à la fiscalité, il s'est aperçu dans les communes qu'il y a davantage de cout depuis les transferts de compétence à la Communauté de Communes. Si la Communauté de Communes augmente ses impôts, il paraît malgré tout difficile de demander aux communes de les réduire.

M. le Président comprends bien cette intervention et explique que le recours à un pacte fiscal consiste à ce que la Communauté de Communes prenne une partie des nouvelles dépenses à sa charge.

L'idée du pacte fiscal n'est pas de diminuer les ressources des communes mais au contraire de les stabiliser et de donner à la seule Communauté de Communes l'utilisation du levier fiscal. Il cite afin d'illustrer ses propos le cas du numérique : l'équilibre se trouvera avec une participation financière des communes aux côtés de la prise en charge intercommunale.

M. le Président informe les conseillers que l'on aura recours à un prestataire extérieur, type cabinet spécialisé, pour élaborer les calculs de charges liées aux transferts de compétences et des capacités de la nouvelle Communauté de Communes à les supporter.

Ceci aura de plus l'intérêt d'assurer à la démarche toute son objectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire ayant été traité à titre informatif, le conseil communautaire n'est pas invité à délibérer sur ce point.

5. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Poligny (Note de synthèse N°1)

Michel FRANCONY rappelle que depuis le 1er janvier la Communauté de Communes a la compétence planification urbanisme. Cette compétence permet à l'intercommunalité de poursuivre l'achèvement des documents d'urbanisme en cours d'étude dont le PLU de Poligny pour lequel la date limite est le 27 mars 2017. A défaut de PLU approuvé, le Plan d'Occupation des Sols (POS) est rendu caduc. Etre soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU) posera des difficultés pour une commune de cette taille.

La procédure de révision de POS en PLU a conduit à une Conférence des Maires élargie aux autres délégués communautaires le 16 mars dernier. Lors de cette réunion, le contenu du PLU a été très détaillé. Par ailleurs, Michel FRANCONY précise que la note de synthèse d'une dizaine de pages est le résumé d'un document important.

Michel FRANCONY invite Dominique BONNET à faire une présentation du PLU rapide complétée par la question sensible de l'intégration du projet touristique, projet faisant l'objet d'une étude particulière dans ce PLU.

Dominique BONNET rappelle que les délégués ont reçu une clé USB avec tous les documents du PLU.

Le PLU est constitué des pièces suivantes :

- rapport de présentation de la ville, soit une photographie de Poligny actuellement
- PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui a fait l'objet de nombreuses réunions de travail et de concertation
- document graphique et règlement
- annexes.

Dominique BONNET rappelle que le travail du PLU a commencé en 2007 et que les conclusions ont lieu ce soir.

Il décrit les principales orientations du PADD :

- une zone réservée au pôle agroalimentaire comté
- pour le commerce, le souhait de maintenir une activité commerciale en centre-ville et de développer une petite zone commerciale à Grimont Sud
- la création d'un pôle tourisme avec Arbois et Salins ;
- la stabilisation de la démographie voire l'augmentation

Plusieurs paramètres ont été pris en compte :

- l'accès au plateau du Haut-Jura, même si ce n'est pas d'actualité
- le maintien du parc agricole (diminution de zones urbanisables par rapport au POS)
- le développement écologique et environnemental

Il détaille les différentes zones. Notamment,

- 132 ha à urbaniser dont environ 90 ha pour le projet touristique
- une constructibilité limitée pour le pavillonnaire
- 760 ha de terres agricoles
- 3 860 ha de terres naturelles, principalement de la forêt communale et domaniale.

Dominique BONNET rappelle des éléments de la procédure.

Quatre réunions publiques ont été organisées.

Le projet de PLU a été soumis aux différentes personnes publiques associées qui pour certaines ont émis des avis. La commune a formulé des réponses.

Durant l'enquête publique, 1 146 observations ont été formulées dont 950 issues de lettres identiques concernant le projet touristique.

Dominique BONNET revient sur les différents points relevés lors de l'enquête publique :

- la forêt : si la ville de Poligny contracte avec l'entreprise touristique, elle s'est engagée à compenser dans le régime forestier la perte de 90 ha de forêt par l'emprise d'une superficie au moins égale dans la forêt environnante.

- problématique de l'eau : trois solutions sont envisageables :

- Le syndicat centre-est qui alimente jusqu'à Plasne, village à côté du projet, pourrait alimenter le centre touristique mais ce n'est pas une priorité pour ce syndicat.

- Le syndicat Poligny-Arbois, de son côté, propose d'alimenter le projet touristique à partir d'un prélèvement d'eau à Ounans.

- Le syndicat « L'Heute - La Roche » qui alimente des villages du plateau pourrait utiliser un nouveau forage pour desservir le Center Parcs et leur alimentation en eau serait ainsi renforcée.

- traitement des eaux usées : un traitement des eaux sur Plasne ou sur Poligny a été étudié. Sur Plasne, ce n'est pas possible car cela nécessiterait des investissements importants. Poligny a une station vieillissante qui doit être changée, une étude avec ou sans Center Parcs a été faite. Avec le Center Parcs cela entraînerait un surcoût d'environ 2 millions d'euros qui serait compensé par les redevances assainissement perçues.

- route d'accès : dans un premier temps un projet par la route de Plasne a été proposé. Dans le cadre du Débat Public en 2015, il s'est avéré que des personnes de Plasne ont manifesté leur désaccord. Pierre et Vacances propose une autre solution par les Monts de Vaux.
- terres AOC : seul avis négatif. Or, sur Poligny 420 ha de terres AOC et seulement 62 sont exploités. Avec le PLU, 2 ha à l'urbanisation sont pris sur ces terres.
- terres agricoles : la ville redonne 3 ha par rapport au POS.

A l'issue de l'enquête publique, le document a été corrigé. La ville a fait au maximum de ce que la commune était en capacité de faire.

Dominique BONNET conclut en disant que ce PLU est important car si la ville n'a plus d'outil d'urbanisme, elle ne pourra plus développer l'habitat et des projets comme la Maison du comté. Il aurait souhaité finaliser ce projet avant fin décembre avec la commune.

Monsieur GUILLOT confirme ces propos du précédent conseil. Il valide les attendus du PLU sauf le projet touristique. Il ne redonne pas les arguments cités dans le précédent compte-rendu. Il indique qu'il est désolé de voter contre. Par ailleurs, il précise qu'il s'agit d'un « hold up » (termes repris d'un ancien gestionnaire financier d'une Banque) pour le bénéfice, entre autres, d'un investisseur chinois. Il rappelle l'avis réservé de la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine sur un projet similaire. Il invite les conseillers à réfléchir car les éléments sont communiqués uniquement par Center Parcs. Aucun élément ou étude n'émane du Conseil Départemental ou de la Communauté de Communes, et, dans le doute, Monsieur GUILLOT vote contre le projet.

Dominique BONNET n'a pas de remarques à formuler. Il rappelle néanmoins qu'à ce jour aucune contractualisation n'existe avec le groupe touristique. Concernant la Chambre régionale des comptes cela concerne la région sud-ouest. Poligny a eu aussi un contrôle de la Chambre régionale des comptes demandée par la Chambre nationale, il invite les élus à regarder les conclusions lorsqu'elles seront sorties. L'aspect financier du projet touristique n'a pas été traité dans le PLU de Poligny car il s'agit d'un outil d'urbanisation.

Henri DORDON indique qu'il n'a pas l'intention de voter contre car il n'est pas contre le PLU de Poligny. Cependant, il va s'abstenir car tous les documents fournis sont d'une telle importance qu'il n'a pu donner d'avis. Si Poligny avait été plus vite, Poligny aurait assumé sa procédure. Pour ce type de projets qui arrivent très vite, il invite à s'abstenir car c'est dans l'urgence que le dossier doit être étudié. N'étant par conséquent pas compétent pour juger du fond du PLU, il ne votera pas contre, mais s'abstiendra.

Michel FRANCONY précise que si la commune avait pu approuver avant le 31 décembre elle l'aurait fait. Le conseil municipal de Poligny a mené 95 % du dossier, c'est une question de confiance à son égard qui est posée.

Henri DORBON confirme qu'il n'est pas contre le projet du Center Parcs, même plutôt favorable, mais qu'il met en cause dans cette décision soumise au vote le respect de la démocratie. Il lui paraît impossible de se prononcer lorsque l'on n'a pas suivi le dossier tout au long de son élaboration et lorsque l'on dispose de quelques jours pour rentrer dans les détails. Il est conscient que son vote d'abstention n'empêchera pas d'approuver le PLU de Poligny.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre, 2 abstentions), approuve le PLU de Poligny.

6. Désignation d'un représentant de la CC à la commission locale de l'eau du SAGE Haut Doubs- Haute Loue (note de synthèse N°2)

M. le Président passe la parole à M. Yves DECOTE, Vice-président délégué à l'Environnement.

Dans le contexte de fusion des Communautés de Communes et de création de la nouvelle Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura au 1er janvier 2017 et en application de l'arrêté préfectoral de fusion, notamment article 13, le Conseil Communautaire doit désigner ses représentants au sein de divers organismes.

Lors de son conseil du 7 février 2017, délibération CO 019 DE, il a été procédé à la désignation d'un membre pour la Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant de la Furieuse – M. Jean-Luc BROCARD.

Or, l'EPTB Saône Doubs fait savoir que l'arrêté préfectoral en cours de préparation porte notamment sur la désignation du représentant de la Communauté de communes à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut Doubs Haute Loue, dont le bassin versant de la Furieuse fait partie.

M. le Président demande s'il y a des candidats pour cette représentation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rectifier l'appellation de la structure dans laquelle M. Jean-Luc BROCARD représentera la Communauté de Communes, à savoir la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut Doubs Haute Loue, en lieu et place de la Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant de la Furieuse.

7. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la CASC (Note de synthèse N°3)

M. le Président présente le cadre juridique de cette proposition :

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qualifie l'action sociale de dépense obligatoire et impose à toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics de mettre en œuvre des prestations d'action sociale en direction de leurs agents. La loi du 2 février 2007, quant à elle, consacre la définition de l'action sociale comme visant « à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face aux situations difficiles ». Dans le respect du principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin d'en décider le principe, le montant et les modalités.

La CASC est une association loi 1901 fondée en 1973 ayant pour but de resserrer les liens de solidarité et d'entraide entre les membres et d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence de ses membres.

Contexte :

Jusqu'au 31 décembre 2016, les ex-Communautés de Communes d'Arbois Vignes et Villages et du Pays de Salins-les-Bains cotisaient à la Caisse Nationale d'Action Sociale (CNAS) et l'ex Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny et ex-PETR du Pays du Revermont adhéraient à la Caisse d'Action Sociale et Culturelle (CASC) des agents.

Pour cette année transitoire 2017, les agents des ex- Communauté de Communes d'Arbois Vignes et Villages et du Pays de Salins les Bains restent adhérents au CNAS sous l'adhésion des anciennes structures.

Et, concernant les agents de l'ex CCCGP et ceux de l'ex-PETR, ils pourront adhérer à la CASC.

La CASC, pour tous ses membres adhérents (cotisation de l'agent de 25 euros annuel), verse des prestations sociales pour l'agent, ses enfants et les enfants de son conjoint s'ils vivent au foyer en permanence.

La CASC lors de sa dernière assemblée générale, le 17 février 2017 a modifié ses statuts afin de pouvoir intégrer uniquement pour l'année 2017 les agents de l'ex-Communauté de Communes du Comté de Grimont et ceux de l'ex-PETR.

La part de cotisation votée par la ville de Poligny s'élève à 136 euros par agent.
Le nombre d'agents adhérents est de 32 pour l'ex CCCGP et 3 pour l'ex-PETR.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte afin que les agents de l'ex-Communauté de Communes de Poligny et ceux de l'ex-PETR puissent continuer à bénéficier des prestations du CASC, de se prononcer pour cette année 2017

sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour le même montant par agent adhérent que la ville de Poligny soit 136 euros par agent.

8. Demande d'aide financière pour embauche de contrats aidés à compter du 01 janvier 2017 (Note de synthèse N°4)

M. le Président présente le cadre juridique de cette proposition :

La loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois avenir est un dispositif qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi.

Le système s'adresse aux personnes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois.

Le contrat de travail d'un emploi avenir est conclu sous la forme d'un CDD d'une durée maximale de 36 mois qui peut être signé initialement pour 12 mois renouvelables jusqu'à la durée maximale.

La prise en charge financière de l'Etat s'élève à 75% du SMIC en vigueur.

Les contrats d'avenir sont des contrats prioritairement à temps plein et contiennent un volet de formation qui est une des conditions de la participation financière de l'Etat.

Contexte :

Les ex Communauté de Communes de Salins les Bains et d'Arbois ont chacune contracté ces emplois :

- 1 contrat pour ex CCPS
- 5 contrats pour l'ex CCAVV

Pour permettre à la nouvelle collectivité CCAPS « Cœur du Jura » d'intégrer ces emplois aidés, il est nécessaire de procéder à la rupture de toutes les conventions au 31 décembre 2016 pour motif « changement d'employeur ».

Une nouvelle convention pour chaque personne concernée de la durée restante, sur les mêmes postes et dans les mêmes conditions est rééditée par « Espace Jeunes » de la mission locale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les nouvelles conventions proposées par la mission locale.

9. Questions et informations diverses

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.

Le secrétaire de séance,
Sylvie REGALDI



Le Président,
Michel FRANCONY

